REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE PUISSALICON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 11 AVRIL 2017

Etaient présents : MM FARENC Michel - FERRE Gérard – MAERTEN Valérie - BLANCOU Hubert CLAVEL Josiane - VIGUES Marie-Pierre - TOUZET Christophe - VILLEBRUN Christine MATHIEU Marjorie - GARCIA Anne-Marie - CRITG Stéphane - DUBEAU Michelle VIGOUROUS Jean-Marie - COLOMIES Serge
Absent excusé : LELONG Eric (pouvoir à Ferré)
Secrétaire de séance : BLANCOU Hubert.

Ordre du jour

Vote des taux communaux
Vote du budget primitif 2017 Commune et Service de l'Eau/Assainissement avec choix du niveau de vote
Tarification Eau et Assainissement pour 2018
Aire de lavage – travaux sous convention de mandat
Projet parc photovoltaïque – promesse de bail de location
Avenant au contrat de location licence de débit de boissons
Lotissement « Lou Recantou » demande d'intégratin dans le domaine public
Renouvellement contrat C.A.E.
Effectif communal actualisation
Questions et informations diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 février 2017 à l'unanimité des présents.

I Vote des taux communaux 2017 :
Monsieur le Maire propose le maintien des taux communaux pour l'année 2017 :
Taxe d'habitation : 14,00 % - Taxe foncière bâtie : 25,00 % - Taxe foncière non bâtie : 73,00 %
Vote : adopté à l'unanimité.

II Vote du budget primitif 2017 Commune et Service de l'Eau/Assainissement avec choix du niveau de vote :
III Tarification eau et assainissement pour 2018 :
Le vote se fait par chapitre pour le budget de la Commune et du service de l'Eau/Assainissement.
Présentation des budgets par la Secrétaire de Mairie.
Commune :
Recettes de fonctionnement : chapitres : 002, 013, 042, 70, 73, 75, 76 et 77 pour un total de 1 265 417,00 €
Dépenses de fonctionnement : chapitres : 011, 012, 022, 023, 042, 65, 66, 67 pour un total de 1 265 417,00 €
Ce budget fait ressortir un taux d'augmentation de 6,8 % par rapport au prévisionnel de 2016.
La demande d'augmentation de la subvention pour le foyer rural n'est pas acceptée (7 voix Contre dont 1 pouvoir – 3 voix Pour et 5 abstentions).
Vote de la section de fonctionnement : 14 voix Pour dont 1 pouvoir avec 1 vote contre de la part de Jean-Marie Vigourous au niveau du chapitre 65 qui concerne en partie l'attribution de subventions aux associations et 1 voix Contre l'ensemble du budget (Dubeau Michelle).
Dépenses d'investissement : 798 699,00 €
Recettes d'investissement : 798 699,00 €

<u>Vote de la section d'investissement</u> : 14 voix Pour dont 1 pouvoir avec 1 abstention de la part de Jean-Marie Vigourous au niveau de l'opération 976 (Espace Viallefont) et 1 voix Contre l'ensemble du budget (Dubeau Michelle).

Total budget Commune : 2 064 116,00 €

<u>Service de l'Eau/assainissement :</u>

Recettes de fonctionnement : 383 409,00 €
Dépenses de fonctionnement : 383 409,00 €
Mr le Maire propose le maintien du prix de location du compteur : 16,00 €, le prix du m3 d'eau : 1,00 € jusqu'à 200 m3 et 1,50 € au-delà de 200 m3 pour les consommateurs ; en sont exclus les utilisateurs professionnels (ex : caves).
Mr le Maire propose le maintien du prix de la prime fixe d'assainissement : 16,00 €, le prix du m3 d'assainissement à 0,95 €.
Vote de la section de fonctionnement : Unanimité.
Dépenses d'investissement : 1 424 875,00 €
Recettes d'investissement : 1 424 875,00 €
Vote de la section d'investissement : Unanimité.

Total budget service Eau/Assainissement : 1 808 284,00 €

<u>IV Aire de lavage – travaux sous convention de mandat :</u>

La Communauté de Communes des « Avant-Monts » propose à la commune de réaliser pour son compte les travaux de l'aire de lavage avec le bureau d'études CETUR choisi par la Commune, qui assurera la maîtrise d'œuvre. La COMCOM règle tous les travaux, encaisse les subventions et lorsque tout est terminé, demande la participation de la commune ; la T.V.A. quant à elle est encaissée directement par la Commune. (2 ans après la réalisation des travaux). Par la suite, lorsque la compétence de l'Eau/Assainissement sera transféré à la COMCOM, tout l'actif du service de l'eau/assainissement sera transféré dans le budget de la commune et c'est après que le tri pourra être fait de ce qui sera transféré ou non à la COMCOM.
Le Conseil Municipal délibère et autorise Mr le Maire à signer la convention de mandat pour les travaux de l'aire de lavage avec la COMCOM.
Adopté à l'unanimité.

<u>V Projet parc photovoltaïque – promesse de bail de location :</u>

Espace à exploiter par une installation sur l'ancienne décharge de Camp Nègre : 2 ha 10 a 05 ca – surface exploitée : 10 000 à 15 000 m²
Durée de la promesse de bail : 5 ans.
Bail de 25 ans qui peut être prorogé par période de 10 ans, deux fois maximum avec un loyer annuel de 1 800,00 €/ha exploité ou versement en une fois d'une somme de 20 000,00 €.
Le Conseil Municipal délibère et décide d'autoriser Arkolia à poursuivre le développement du projet sur les parcelles communales. Accepte de louer à la Société Arkolia ces parcelles. Autorise et Délègue Mr le Maire aux fins de signature de la promesse de bail.
Vote : 12 voix Pour dont 1 pouvoir – 1 voix Contre (Vigourous) – 2 abstentions (Dubeau – Colomiès)

<u>VI Avenant au contrat de location de la licence de débit de boissons :</u>

En vue de la vente du bar Seventeen Six, il y a lieu de conclure un avenant au contrat de location de la licence de débit de boissons, catégorie IV en date du 28 mars 2014 et d'autoriser Mr le Maire à consentir à la cession du contrat de location au profit de la Société « Aux Copains d'abord » acquéreur du fonds de commerce, de sorte que le repreneur puisse exercer l'option d'achat à compter du 1er mai 2017 moyennant un prix maximum de 7000,00 €.
En effet, il y a lieu d'annuler la clause du contrat de location et stipuler en lieu et place de la clause ainsi annulée la clause suivante :
« cession sous location du contrat de location

De convention expresse entre les parties, le locataire ne pourra céder son droit au présent bail, ni sous-louer, sans le consentement exprès et par écrit du BAILLEUR si ce n'est à son successeur dans le commerce. Toute cession ou sous-location devra avoir lieu par acte notarié auquel le BAILLEUR sera appelé ».
Mr le Maire précise que les frais notariés sont à la charge du locataire et non de la commune .
Le Conseil Municipal délibère et décide d'approuver l'avenant n° au contrat de licence du débit de boissons, d'autoriser Mr le Maire à le signer et de consentir à la cession du contrat de location au profit de la Société « Aux Copains d'Abord », acquéreur du fonds de commerce, de sorte que le repreneur puisse exercer l'option d'achat à compter du 1er mai 2017 moyennant le prix maximum de 7000,00 €.
Vote : Adopté à l'unanimité.

VII Lotissement « Lou Recantou » demande d'intégration dans le domaine public :
La Commune a été saisie par l'association syndicale qui remplit toutes les conditions pour demander cette intégration. Tous les co-lotis ont signé cette demande.
Le Conseil Municipal approuve la procédure d'intégration et autorise Mr le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, sachant que les frais notariés seront supportés par l'association syndicale.
Vote : Adopté à l'unanimité.

VIII Renouvellement du contrat CAE :
Mr le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Maurice Martinez se termine le 31 mai 2017. L'intéressé aura 62 ans le 8 novembre 2017. Mr le Maire demande le renouvellement du contrat pour 6 mois, 20 H par semaine avec une rémunération au SMIC.
Le Conseil Municipal délibère et décide le renouvellement de ce contrat CAE qui se termine le 31 mai 2017.
Vote : Adopté à l'unanimité.

IX Actualisation de l'effectif communal :
Le Conseil Municipal délibère et décide la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe (28 H) à compter du 1e mai 2017. Il décide de modifier le tableau de l'effectif communal en tenant compte du décret n° 2016-1372.
Vote : Adopté à l'unanimité.

X Questions et informations diverses :
- Rendez-vous éolien
- Agenda 2018
- Elections présidentielles :

Bureau de vote : prévoir un certain nombre d'Elus, sachant que les candidats vont présenter des assesseurs et des délégués. En priorité, ce sont ces assesseurs qui siègeront au bureau de vote, mais il faut prévoir quelques Elus, en cas de besoin.
23 avril 2017
Président : FARENC Michel – suppléant : FERRE Gérard
Assesseurs titulaires : Vigues Marie-Pierre, Critg Stéphane, Clavel Josiane, Garcia Anne-Marie
Assesseurs suppléants : Maerten Valérie, Villebrun Christine, Blancou Hubert, Mathieu Marjorie
Idem pour le 7 mai 2017.

Madame Michelle DUBEAU informe le Conseil Municipal de sa démission prochaine.

Fin de la séance : 23 h 30